

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**REGISTRE DES DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Date de la convocation  
6 janvier 2021

Date d'envoi en Préfecture  
15 janvier 2021

Date d'affichage  
18 janvier 2021

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

**Séance du 11 janvier 2021**

Le lundi 11 janvier 2021 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex s'est réuni à la Salle Festive sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s : Virginie PUGLIESE (procuration à Gérard CROZIER), Margaux HELQUE (procuration à Line NAUD), Semya WATBLED AJMI (procuration à Laurent AUBRET)

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Sylvie JONDON

## **PROJET DE VILLAGE MEDICAL : demande de subvention auprès de l'Etat (DETR-DSIL)**

Vu la circulaire de Monsieur le préfet de la Drôme en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Considérant la nécessité d'améliorer l'offre de soin et de faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire communal,

Considérant que pour répondre à ces objectifs la commune a acquis fin 2019 une parcelle située à proximité immédiate du centre-bourg en vue de la création d'un village médical,

Considérant que la commune a divisé la parcelle en 4 lots afin d'accueillir les professionnels suivants :

- Lot 1 Pharmacie : il s'agirait d'une relocalisation de la pharmacie actuelle du village rendue nécessaire par des besoins en termes de parking et par un souci de disposer de locaux aux normes à proximité des lieux de passage (proximité de la route départementale et des autres professionnels de santé),
- Lot 2 Cabinet paramédical : kinésithérapeutes, ostéopathes, orthophonistes et psychologue,
- Lot 3 Cabinet de médecins et infirmiers,
- Lot 4 Local ADMR, siège de Grâne, Alex et Chabrillan.

Considérant que les lots créés seront vendus aux professionnels de santé qui seront libres de les investir en construisant leurs propres bâtiments,

Considérant que le lot 3 sera conservé par la commune qui y construira des locaux destinés à être loués aux médecins et infirmiers,

Considérant que les travaux sont estimés pour un montant de 679 676 euros hors-taxa,

Considérant que ces travaux sont éligibles à un subventionnement par l'Etat au titre de la DETR-DSIL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la DETR-DSIL 2021,

AUTORISE le Maire à engager toute démarche en ce sens selon le plan de financement figurant en page suivante.

Le Maire d'Alex, Gérard CROZIER



## PLAN DE FINANCEMENT MAISON MEDICALE

Dépenses	
Nature	Montant
Achat du terrain	171 250,00 €
Frais de notaire	2 846,00 €
Honoraires géomètre	2 500,00 €
Diagnostic préalable : pollution des sols	4 226,00 €
Désamiantage toiture	13 874,00 €
Démolition du bâtiment	9 980,00 €
<i>Aléa dépollution des sols (provision selon diagnostic)</i>	<i>16 000,00 €</i>
Construction bâtiment médecins et infirmiers	234 000,00 €
Honoraires divers bâtiment MOE, CSPS, BC	30 000,00 €
VRD, parkings et trottoirs	120 000,00 €
Mobilier urbain	10 000,00 €
Raccordement ERDF GDF EAU EU	36 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre VRD et raccordement	21 000,00 €
Assurance dommage ouvrage	8 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>679 676,00 €</b>

	Assiette dépenses subventionnables	Taux subv.
Dépt.	495 080,00 €	20%
Rég.	278 080,00 €	50%
Etat	495 080,00 €	25%

Recettes		
Nature	Montant € HT	Taux %
Vente lot 1 Pharmacie	19 920,00	2,93
Vente lot 2 Paramédical	37 700,00	5,55
Vente lot 4 ADMR	20 600,00	3,03
Loyer sur 5 ans	57 000,00	8,39
Subvention Région	139 040,00	20,46
Subvention Département	99 016,00	14,57
Subvention Etat (DETR-DSIL 2021)	123 770,00	18,21
Autofinancement	182 630,00	26,87
<b>TOTAL</b>	<b>679 676,00 €</b>	<b>100,00</b>

Le Maire d'Allex, Gérard CROZIER

